

LE CORONAVIRUS NE CONNAÎT NI COULEUR NI NATION NI FRONTIÈRES

BULLETIN DE LA COMMISSION IMMIGRATION DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES

Pour les soutiens aux exilé·es, l'état d'urgence sanitaire et les mesures de confinement menacent toutes les personnes à qui l'on refuse le droit de circuler et de s'installer en France et en Europe.

Si des mesures ont été prises comme le renouvellement de titre de séjour, des autorisations provisoires et de l'aide médicale d'État, les conditions d'existence des exilé·es en font à l'évidence des « personnes à risque » face au coronavirus et pour autant cela n'est pas pris en compte par les pouvoirs publics.

Que ce soit aux frontières de la forteresse Europe ou intérieures, sur les campements et les habitats de fortune, dans la rue mais aussi dans les structures d'hébergement ou les foyers de travailleurs migrants, la violence d'État durant l'épidémie du Covid-19 continue par des agressions policières comme à Calais, des refoulements, expulsions ou placements en Centre de rétention, mais aussi par une indifférence des plus froides.

Des collectifs et associations ne baissent pas les bras et malgré le confinement. Elles poursuivent leurs actions de soutien direct aux exilé·es par des distributions de repas dans la rue. Elles dénoncent les pratiques préfectorales qui maintiennent les obligations de présentation en commissariat pour les personnes assignées à domicile et enferment des sans-papiers dans les endroits les plus propices à la contamination. Elles utilisent les armes juridiques pour contester des ordonnances de la loi d'urgence sanitaire qui mettent en suspens le droit d'asile, continuent leurs actions de plaidoyer et d'informations.

Les syndicats Solidaires et leurs militant·es combattent les mesures prises qui ignorent ou excluent les étranger·es comme [lors de la fermeture des CROUS](#), ou sont largement insuffisantes au vue des situations de mise en péril pour les plus démunis·es comme dans [la protection de l'enfance](#) et a fortiori pour [les mineur·es isolé·es](#), ainsi que pour [toutes les personnes en grande précarité](#).

Et une fois de plus ce sont les quartiers populaires qui ont été l'objet d'une stigmatisation générale car en tant qu'épidémie il faut toujours trouver des boucs émissaires ! Une tribune [« Covid-19: les quartiers populaires en première ligne ! »](#) signée par des militant·es et des syndicats Solidaires dénonce cette campagne criminelle, de classe et raciste, alors que ce sont ces quartiers qui sont les plus exposés et comptent parmi leurs habitant·es une grande partie de salarié·es des commerces, établissements de santé, entreprises de livraison, de nettoyage, de transports... secteurs vitaux en temps de confinement !

Notre union syndicale exige la fermeture des CRA, la libération de toute personne en rétention, l'arrêt des assignations à domicile, le respect absolu du droit d'asile, des mesures de protection renforcées pour tous les sans-abris quelque soit leur situation administrative, des hébergements au moyen de réquisitions, l'accès à la santé, l'hygiène et à la nourriture, la régularisation de tout·es les sans papiers.

SOMMAIRE

CORONAVIRUS & FRONTIERES, HOTSPOTS ET COLONIALISME

Aux portes de l'Europe, l'enfer pour les réfugié·es

Une épidémie qui ne connaît pas les frontières

A propos de la régularisation au Portugal

Une épidémie révélatrice de la continuité du colonialisme

SOLIDARITÉS AVEC LES MIGRANT-ES

Celles et ceux qui sont « confiné·es dehors »

Et ignoré·es par l'état d'urgence sanitaire

Avec ou sans papiers, les sans-abri en péril

Dans les centres d'hébergement et les foyers

Fermez les CRA !

Qu'est devenue la protection de l'enfance ?

Régularisation de tous·tes les sans papiers !

POUR ÉCHANGER AVEC LA COMMISSION IMMIGRATION

DES INFOS MILITANTES

Actualités

Kits juridiques et traductions

Réseaux et solidarités

A lire, regarder, écouter



CORONAVIRUS, FRONTIERES, HOTSPOTS ET COLONIALISME

Aux portes de l'Europe, l'enfer pour les réfugié-es

A la fin du mois de février, des milliers de réfugié-es se sont retrouvés bloqués à la frontière entre la Turquie et la Grèce après avoir été autorisés à se déplacer, dès lors que la Turquie avait décidé de ne plus les retenir sur son territoire [en suspendant de fait l'accord UE/Turquie de 2016](#). [La Grèce fermait](#) ses frontières et suspendait le droit d'asile à compter du 1er mars, ses forces de police refoulaient dans un déchaînement de violence les réfugié-es et en même temps des milices opéraient en toute impunité pour les agresser.

L'Union européenne a alors renforcé de nouveau sur la région la présence de Frontex, son agence missionnée pour contrôler ses frontières extérieures. Ce dernier bras de fer entre la Turquie et l'Union européenne, dans lequel les réfugié-es [continuent d'être instrumentalisés](#) au péril de leur vie depuis l'accord de 2016, a pris fin en partie ce 25 mars dernier quand la Turquie déplaça 5000 d'entre eux/elles qui étaient massés le long de la frontière vers d'autres régions.

A ce jour plus de 40 000 hommes, femmes et enfants sont enfermés dans les [hotspots des îles grecques](#), les conditions sont effroyables et des restrictions supplémentaires leur sont imposées par les autorités depuis le début de l'épidémie du Covid-19. Pour faire face à la [contagion dans le camp de Mória](#) sur l'île de Lesbos, [des grecques et des réfugié-es](#) s'organisent eux/elles.



Dans la [déclaration du 26 mars](#) du Conseil européen sur les mesures prises par l'UE en réponse à l'épidémie de Covid-19 et la situation aux frontières extérieures de l'UE, si les représentants des états membres ont déclaré leur solidarité avec la Grèce à propos de la situation à la frontière gréco-turque et « *dans ses efforts visant à gérer les frontières extérieures de l'UE* »... pas un mot sur le sort des réfugié-es !

Comme en 2015 durant la « *crise de l'asile* » des organisations associatives et syndicales en France ont demandé à nouveau le 4 mars au chef de l'état français [l'application de la directive du Conseil de l'Union européenne du 20 juillet 2001](#) « *relative à des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées qui ne peuvent rentrer dans leur pays d'origine* ».

La **Marche des Solidarités** a organisé à Paris [une manifestation à Paris](#) devant l'ambassade de Grèce en soutien aux réfugié-es et aux antifascistes le 13 mars.

A partager :

une vidéo « [Les hotspots, véritables camps de la honte](#) » sur le site de **Migreurop observatoire des frontières** et le communiqué « [De la guerre contre le virus à la guerre aux exilé·e·s : les réponses sécuritaires au Covid-19 exacerbent les violences aux frontières](#) » ainsi que les [communiqués précédents](#) portant sur la situation à la frontière gréco-turque.

[Un dossier en cours de constitution](#) « À la frontière gréco-turque, la xénophobie et le racisme tuent ! L'Union européenne aussi ! » pour recenser et diffuser les informations sur la situation des exilé·es à la frontière gréco-turque par le **Gisti** (Groupe d'information et de soutien des immigré·e·s) ainsi que des [vidéos pour dénoncer](#) la situation des violences contre les exilé·es.

Une épidémie qui ne connaît pas les frontières

A la fin mars, plusieurs organismes rattachés à l'ONU ont demandé aux états [la remise en liberté](#) des personnes détenues sans fondement juridique, [l'intégration des réfugié·es](#) dans les plans nationaux de réponse à la pandémie et la nécessité d'apporter [une protection supplémentaire](#) aux réfugié·es, ces recommandations ayant été compilées [en principes directeurs](#).

La quasi-totalité des états membres de l'UE [ont rétabli les contrôles](#) à leurs frontières nationales comme l'autorise les accords de Schengen, avec toutes les conséquences économiques mais aussi humaines et politiques qui en découlent, puis l'Union européenne a décidé la [fermeture de toutes les frontières extérieures](#) à compter du 17 mars pour 30 jours reconductibles.

Cela a fait apparaître le rôle important des différentes migrations dans l'économie et la Commission européenne a [dû publier le 30 mars](#) des « lignes directrices concernant l'exercice de la libre circulation des travailleurs pendant l'épidémie de Covid-19 » afin que se maintiennent les secteurs dits critiques (santé, industrie pharmaceutique, informatique, agricole, agro-alimentaire...) et que puissent continuer à circuler les travailleur·euses, qu'ils/elles soient ressortissant·es d'un pays membre de l'UE ou hors UE en travail détaché, frontalier ou saisonnier.

L'agriculture à elle seule [repose en Allemagne](#) sur le travail de près de 300 000 saisonnier·es étranger·es (essentiellement de Roumanie et de Pologne). En Espagne les mesures prises contre la propagation du Covid-19 ont réduit considérablement [la venue des saisonnier·es étranger·es](#). C'est une des raisons des mesures de régularisation ponctuelles prises au Portugal et en Italie.



A propos de la régularisation au Portugal

Le gouvernement portugais a pris le 28 mars [la décision d'accorder un titre de séjour](#) aux personnes ayant déposé une demande de régularisation avant le 18 mars (et pas au-delà...) afin de « *garantir l'égalité des droits vis-à-vis des citoyens nationaux* » et « *compte tenu de la nécessité de réduire les risques pour la santé publique* ». Les secteurs touristiques et agricoles recourent chaque année à l'immigration brésilienne et asiatique mais avec l'économie à l'arrêt, une grande partie des travailleur·euses étranger·eres de ces secteurs demeurent actuellement sans emploi. L'état portugais vise aussi à réduire les dommages sur l'économie. Il s'agit d'un assouplissement temporaire du droit du séjour, qui doit cesser au 1er juillet, et non réellement d'une régularisation collective sur l'unique présence sur le territoire.

Une épidémie révélatrice de la continuité du colonialisme

Classes sociales, patriarcat, xénophobie... les rapports de domination amplifient les conséquences de l'épidémie, il en est de même avec [la continuité du colonialisme](#) comme le souligne le **Réseau syndical international de Solidarité et de Luttés**. En Guadeloupe, la décision du Tribunal administratif de Basse-Terre, saisi par des organisations guadeloupéennes dont **l'Union Générale des Travailleurs de la Guadeloupe (UGTG)**, qui avait [ordonné au CHU de Pointe-à-Pitre et à l'Agence régional de santé](#) de commander des tests de dépistage du Covid-19 [a été annulée par le Conseil d'État](#).

Dans le n°14 de la **revue Cerises La Coopérative**, [trois questions à Elie Domota](#), « Guadeloupe, entre Covid 19, colonialité, et situation hospitalière catastrophique », le porte-parole de l'UGTG souligne la continuité du colonialisme, se rajoutant à la politique criminelle de l'Etat français qui avait autorisé l'utilisation du chlordécone. La gestion actuelle des pouvoirs publics de l'épidémie perpétue le rapport de domination quand l'administration ne donne aucune suite aux démarches faites par les syndicats.

SOLIDARITÉS AVEC LES MIGRANT·ES

Celles et ceux qui sont « confiné·es dehors »

Depuis le 17 mars, tous·tes les étranger·es hors UE ne peuvent plus entrer sur le territoire à défaut de raison impérative. La [circulaire du 18 mars](#) « *décisions prises pour lutter contre la diffusion du Covid-19 en matière de contrôle aux frontières* » ne mentionne absolument rien sur la demande d'asile.

A la frontière italienne près de Menton, [la police française a continué de refouler des exilé·es](#) comme en a été témoin **Roya Citoyenne** alors que les foyers des associations humanitaires à Vintimille n'ont plus de bénévoles disponibles à cause du confinement.

Dans la région de Briançon, si les maraudes des habitant·es pour secourir les exilé·es ont dû être suspendues, des hébergements solidaires ont pu être organisés, **Tous Migrants** et d'autres associations ont dû saisir la justice en référé afin d'obtenir [la mise à l'abri de 23 mineurs isolés](#).

A Bayonne, une centaine d'exilé·es arrivé·es juste avant le confinement ont été placées en confinement au centre de la Pausa.

ÉGALITÉ OU RIEN!



Sur le littoral du nord, près de deux mille exilé·es doivent survivre dans des conditions effroyables et les pouvoirs publics n'ont rien en mis en œuvre durant le mois de mars pour les mettre à l'abri et les protéger du Covid-19 comme le rapporte **Passeurs d'Hospitalités** malgré la lettre ouverte des nombreuses organisations locales. Quelques mises à l'abri ont débuté seulement trois semaines après le début du confinement et les exilé·es ne peuvent compter que sur les associations, l'État se manifestant essentiellement par la continuité des violences policières. Des témoignages de personnes érythréennes à Calais ont été relayé par la **Plateforme des Soutiens aux Migrants**.

En Île-de-France, suite à la décision de la Préfecture de Région, 700 exilé·es du campement d'Aubervilliers ont été évacué·es le 24 mars avec la mise à l'abri dans des hôtels et des gymnase. Un texte rédigé par des exilé·es quelques jours après le démantèlement a été diffusé par **Paris d'Exil**. Des repas continuent d'être distribués aux personnes sans hébergement sur Paris grâce à des associations militantes de quartier comme le **Baam** ou **Solidarité migrants Wilson**.

Et ignoré·es par l'état d'urgence sanitaire

Dans son « adresse aux français » du 16 mars le président Macron avait affirmé « *Je vous demande des sacrifices pour ralentir l'épidémie. Jamais ils ne doivent mettre en cause l'aide aux plus fragiles (...) Pour les plus précaires, pour les plus démunis, pour les personnes isolées, nous ferons en sorte, avec les grandes associations, avec aussi les collectivités locales et leurs services, qu'ils puissent être nourris, protégés, que les services que nous leur devons soient assurés* ».

Pour celles et ceux qui sont sans-papiers, en demande d'asile, mineur·es isolé·es, détenu·es en centre de rétention, résident·es des foyers de travailleurs migrants et des résidences sociales, ils et elles sont la dernière des préoccupations de l'état d'urgence sanitaire et n'auront jamais été autant invisibilisé·es et relégué·es dans notre société.... Comme l'a résumé le chef de l'état dans sa dernière intervention du 13 avril, « Pour les plus fragiles et les plus démunis, ces semaines sont aussi très difficiles ».

Les sans-papiers sont plongés dans la pire précarité, dépourvus de revenus avec le confinement et la mise à l'arrêt des secteurs économiques comme la restauration. Bien entendu tous les dispositifs mis en place pour la continuité de l'activité économique et des maintiens de revenus pour les salarié·es durant la période de confinement ne leur sont pas accessibles.

Le racisme d'État se manifeste ainsi par un total mépris envers toutes ces vies : aucune mesure n'a été envisagée pour les sans-papiers dont la survie reposera sur leurs proches, leur communauté, les militant·es des quartiers organisé·es en collectif ou en association, des ONG humanitaires et éventuellement quelques collectivités territoriales. A défaut de revenus ou du (très) peu d'épargne que les sans-papiers peuvent avoir, ils et elles ne pourront même pas se nourrir.

Avec ou sans papiers, les sans-abri en péril

Que l'on soit Français·e ou étranger·e, être sans logement en période de confinement est d'autant plus dramatique qu'il n'y a aucune protection face à l'épidémie. Pourtant, les besoins vitaux doivent être pris en charge par les pouvoirs publics (repas, accès à l'eau, à des sanitaires et douches). Ceux-ci doivent procéder aux réquisitions indispensables pour héberger dignement.

L'accès aux soins et le droit à la santé doivent aussi être non seulement maintenus, mais être renforcés durant l'urgence sanitaire, particulièrement du fait que les récentes attaques contre l'Aide médicale d'État (AME) ont fragilisé les sans-papiers.

Le Conseil d'État a rejeté le 2 avril une requête en référé liberté qui demandait à ce que les sans-abris puissent être mieux protégés et logés notamment par le recours aux réquisitions des locations meublées touristiques et des chambres d'hôtels, considérant que les mesures prises par le gouvernement étaient suffisantes.

92 associations et collectifs, dont la grande majorité ont pour activité principale le soutien direct aux exilé·es sur les campements, ont saisi des rapporteurs des Nations Unies afin que soient rappelées à l'état français ses obligations au regard du droit international. Leur lettre commune rappelle le nombre de personnes sans logement en France et fait état des carences des pouvoirs publics sur de nombreuses villes et départements à partir de leurs observations de terrain.

Dans les centres d'hébergement et les foyers

Un premier état des lieux après un mois de confinement a été publié par un regroupement d'organisations professionnelles, de gestionnaires de logement social et de l'hébergement, et d'associations. Il fait état d'un premier bilan d'un millier de personnes hébergé·es contaminé·es par le Covid-19 au 26 mars, une situation de « co-hébergement » contraint dans les chambres d'hôtels réquisitionnées, les conséquences de la suspension des demandes d'asile, et le fait que la quasi totalité des salarié·es travaillant dans l'hébergement étaient complètement dépourvus d'équipement de protection individuel....

Les recommandations gouvernementales des « gestes barrières » sont quasi vaines dans des structures telles que les centres d'hébergement d'urgence, les CADA centres d'accueil de demandeurs d'asile (et toutes ses « sous-formes » de structures que sont les Huda, Praha, Caes etc...) mais aussi dans 200 Foyers de travailleurs migrants (FTM) dont la moitié des résidents ont plus de 62 ans. Plusieurs décès de résidents de FTM sont déjà constatés en Ile-de-France dans les foyers Adef ou Adoma (l'ancienne Sonacotra).

La Plateforme Logement des Mouvements Sociaux, qui a du surseoir à la manifestation qui se tient chaque année lors de la fin de la trêve hivernale, organise à la suite d'un courrier adressé au ministre du logement, une campagne exigeant la réquisition des logements vacants et locations Airbnb, un moratoire sur les loyers et les factures d'énergie pour les sans-logis, les mal-logés et les locataires et pour affirmer les solidarités afin que « *la guerre au Covid-19 ne devienne pas une guerre aux pauvres* » par différents moyens d'actions dont une pétition "SOS Sans logis, mal logés, locataires" et la suspension des loyers « Locataires Solidaires nous suspendons notre loyer ».

Fermez les CRA !

Dès le début du confinement, les organisations membres de l'**Observatoire de l'enfermement des étrangers** exigeaient [l'arrêt total des mises en rétention](#) ou en zones d'attente et la libération de toutes les personnes retenues.

Car même après le 16 mars, des étranger·es en situation irrégulière ont continué à être enfermé·es dans des centres de rétention (CRA) et d'autres ont été [expulsé·es du territoire](#). Des détenus des CRA de Lille-Lesquin, Coquelles, Mesnil-Amelot, Oissel et Vincennes continuent à témoigner des conditions de rétention et de [l'angoisse d'être contaminé·e](#) par le Covid-19. [Au Mesnil-Amelot](#), leur révolte pour exiger d'être libérés a été réprimée, et ils ont appelé toutes les organisations de soutien aux sans-papiers à les soutenir.

Des acteurs institutionnels de défense des droits humains se sont aussi adressés aux états pour la fermeture des lieux de détention des personnes en situation irrégulière durant la période d'épidémie : [Défenseur des droits](#), [Contrôleur général des lieux de privation de liberté](#), [Commissaire aux droits de l'homme](#).



Au-delà de la levée du confinement, les organisations militantes, dont [Solidaires](#), appellent à la [fermeture des CRA](#) et rappellent le traitement inhumain, épidémie ou pas, des centres de rétention, et donc à ce que ces structures soient fermées définitivement.

Des actions juridiques ont été exercées. Sur un référé-liberté exigeant la fermeture de tous les CRA, le Conseil d'État [a estimé le 27 mars](#) que les mesures prises par le gouvernement étaient suffisantes pour que les CRA restent en fonctionnement... Puis, à la suite d'un premier cas avéré d'un détenu contaminé au CRA de Vincennes, des associations ont dû saisir le Tribunal administratif de Paris afin que des mesures de protection pour les détenu·es [soit ordonnées le 15 avril](#)... Cette dernière décision renvoie à [l'exécutif la responsabilité politique](#) de fermer tous les CRA tout du moins durant la période d'épidémie comme le **Syndicat des Avocats de France** le démontre.

Des pétitions pour la fermeture des CRA sont à relayer : assemblée locale [EGM de Rouen](#), [Cercle des voisins du CRA de Cornebarrieu](#) (Toulouse), [collectif le Paria](#)...

Qu'est devenue la protection de l'enfance ?

De nombreux·ses militant·es de Solidaires sont investi·es auprès des mineur·es isolé·es étranger·es (MIE, dont la nouvelle désignation par le ministère de la Justice depuis 2016 est celui de MNA, mineur·e non accompagné·e) et des jeunes majeur·es dans **RESF** et des collectifs.

Dans le Loiret, le **Collectif de soutien aux jeunes étrangers** (COJIE) qui maintient le lien avec 300 jeunes sur l'agglomération d'Orléans a publié une [lettre ouverte le 24 mars](#) pour exiger des protections supplémentaires car même pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) les conditions d'hébergement et d'accompagnement ne sont pas suffisantes pour les protéger du Covid-19.

En Seine-Saint-Denis, un courrier unitaire d'associations et du syndicat Sud Conseil Départemental 93 a été adressé au président du Conseil départemental et à la direction de l'ASE afin de demander à ce que soient garantis les moyens mis en œuvre pour la protection des MNA sur le département. Depuis le début du confinement, les militant·es de **Resf 93** doivent intervenir pour rétablir la livraison de repas dans certains hôtels où sont confinés les MNA et éviter la mise à la rue de jeunes arrivés « en fin de contrat »... [En octobre 2019](#), les agent·es du Conseil départemental en charge des MNA avaient dû se mettre en grève afin d'exiger les moyens suffisants pour remplir leur mission.

A la proposition d'UNICEF France, [une lettre publique au premier ministre](#) a été adressé le 6 avril pour demander « des mesures contraignantes pour assurer la protection de tous les mineurs non accompagnés dans le contexte de l'épidémie du Covid-19 » car de nombreux départements qui étaient déjà défaillants dans leur mission de protection de l'enfance ne prennent pas les mesures nécessaires pour préserver les MNA de l'épidémie.

Régularisation de tout-es tous les sans papiers !

A Lyon, pour accueillir une trentaine de mineurs étrangers, plusieurs collectifs ont ouvert en septembre 2018 un établissement scolaire qui était désaffecté depuis 5 ans, désormais appelé le [Collège sans frontières Maurice Scève](#), « lieu de vie précaire et autogéré de jeunes exilés ».

Actuellement, le **Collectif soutiens/migrants Croix-Rousse** regroupe des soutiens et 400 jeunes originaires de l'Afrique de l'ouest et il est à l'initiative d'une tribune « [Pour une régularisation des migrants sur le sol français et européen](#) » publié le 10 avril plaidant pour qu'elle soit réalisée globalement pour l'ensemble des sans-papiers présents en France et dans l'Union européenne de façon durable. Un projet de lettre ouverte au présidente de la République pour la régularisation définitive des sans-papiers est en cours de collecte de signatures.

La **Fasti** (Fédération des Associations de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré-e-s) a publié un communiqué le 14 avril « [La régularisation de tou-te-s les sans-papiers : c'est maintenant !](#) »

Les **Etats Généraux des Migrations** ont publié [ce 20 avril un appel](#) à la régularisation de toutes les personne sans-papiers et relaie plusieurs pétitions déjà existantes.



POUR ÉCHANGER AVEC LA COMMISSION IMMIGRATION

La commission immigration a besoin d'échanger avec les militant·es de Solidaires, quel que soit leur secteur d'activité, sur les thématiques qu'elle suit – antiracisme, colonialisme, droit des étranger·es, soutien aux travailleur·euses sans-papiers / mineur·es et jeunes majeur·es étranger·es / étudiant·es étranger·es – et les informations que vous pouvez renvoyer à propos de vos activités dans votre syndicat, Solidaires local, et/ou dans un collectif nous serons très utiles ! N'hésitez pas à nous à écrire à contact@solidaires.org

DES INFOS MILITANTES

Actualités

Trois fils Infos Migrant-es en période de Covid-19 (1)« [hébergement, campements, bidonvilles](#) », (2) « [mineur-es isolé-es](#) », (3) [enfermement](#) » mis à jour par **le Gisti**.

[Info migrants](#), plateforme des plusieurs médias français, allemand et italien visant à « lutter contre la désinformation dont sont victimes les migrant-es ».

Kits juridiques, traductions

Une page « [immigration](#) » à propos de la prolongation des titres de séjour et l'Aide médicale d'État (AME) est incluse dans la Foire aux questions au temps du Coronavirus en lien avec le « numéro vert » ouvert par **Solidaires**.

Demande de titre de séjour, demande d'asile, recours, délais de la poste, rétention et violences conjugales... des "[Conseils pratiques et démarches administratives possibles par temps de confinement](#) » par **La Cimade**.

[Protection sociale des étranger-es](#) ainsi que les mesures & accès aux droits sociaux durant l'épidémie, ainsi que les liens vers les pages dédiées des organismes de la protection sociale (Caf, Sécurité sociale, Cnav) par le **Gisti**.

Recensé par **Réseau Syndical International de Solidarité et de Luttés** [des sites ressources de traductions](#) d'information sur le coronavirus et les gestes barrières pour les migrant-es.

A lire, regarder, écouter

Sur **Radio Tal Weg**, un [entretien avec Camille](#), étudiant, témoigne de l'ouverture de leur foyer pour accueillir des mineurs étrangers durant le confinement à Paris.

« [Une histoire d'exils en période d'épidémie](#) » de **Paris d'Exil** une série de visuels sur « l'épidémie, révélateur de l'oubli et la marginalisation des personnes exilées par l'État »

Live Facebook du 16 avril « [L'Etat raciste nuit gravement à la santé des exilé.es](#) », à Paris des militant-es d'associations de terrain échangeant sur la situation actuelle des exilé-es à la rue : **le BAAM, Les Midis du MIE, Enfants Venus d'Ailleurs, Solidarité Migrants Wilson, L'Assiette Migrante, Acceptess Transgenres, Nogozon**.

Le n°18 du cahier De Facto de l'Institut Convergences Migrations est consacré au thème « [Les migrants dans l'épidémie : un temps d'épreuves cumulées](#) ».

« Le travail invisible derrière le confinement. Capitalisme, genre, racialisation et Covid-19 », article de Françoise Vergès publié dans la [revue Contretemps](#).

La tribune « [Covid-19: les quartiers populaires en première ligne !](#) » publié le 14 avril sur Médiapart.